

GARDIENS CONCIERGES A LA DGFIP

LE DEBUT DE LA FIN POUR LA DGFIP !



Après la suppression successive des fonctions techniques d'agents de restauration, de nettoyage et de veilleurs de nuit, la Direction générale a décidé d'accélérer la disparition de la fonction de gardien concierge

Cette fois-ci pas de suppression de poste, l'administration les pousse vers la sortie en leur demandant de payer les fluides (eau, gaz et électricité) pour leur logement de fonction.

Si l'administration a bien le cadre juridique en sa faveur depuis très longtemps, elle n'avait pas jusque-là facturé les gardiens concierges de ces fluides.

Non pas pour leur faire plaisir mais pour leur donner une légitime contrepartie à leur obligation d'astreinte permanente tous les jours de la semaine et même le week-end si besoin.

Depuis le début de l'année, la DGFIP en a décidé autrement, avec l'aide de la Direction de l'immobilier de l'État.

Dorénavant les gardiens concierges devront payer leurs fluides en plus de déjà déclarer fiscalement l'avantage en nature lié à l'occupation d'un logement à titre gratuit. C'est donc le régime de la double peine.

Comme si cela n'était déjà pas de trop, la DGFIP a décidé de mettre en paiement ces fluides par le biais de bases forfaitaires exorbitantes, sans se laisser le temps de mettre en place des compteurs individuels et sans étudier les logements concernés, dont une grande partie sont de véritables passoires thermiques.

A titre d'exemple, le montant de chauffage est calculé par rapport au nombre de radiateurs présents, avec un montant annuel de 590 euros par radiateur.

Un gardien concierge n'a jamais choisi son logement, sa superficie, ses équipements énergétiques et la qualité de l'isolation. Il devrait tout de même payer plus de 3500 euros annuels de fluides ?

L'administration a donc décidé unilatéralement, sans aucune information préalable et avec empressement de changer la donne de la mission de gardien concierge.

La CGT Finances publiques revendique l'arrêt de la mise en paiement de ces fluides ainsi que l'annulation de toutes demandes déjà émises, pour un respect légitime des gardiens concierges en place depuis des années.

Au-delà du paiement des fluides, la CGT Finances publiques revendique un diagnostic énergétique et une éventuelle rénovation thermique pour tous les logements de fonction des gardiens concierges.

Ils avaient accepté cette mission contraignante sous réserve de cette contrepartie financière. Ils ont construit leur vie personnelle, familiale et budgétaire sous réserve de cette contrepartie financière.

Leur demander brutalement de déboursier à minima 15 % de leur salaire ne peut être vécu autrement que comme une attaque, discriminante et stigmatisante. Bon nombre d'entre eux pourraient certainement renoncer à leur fonction très pesante sans plus aucune contrepartie.

La CGT Finances Publiques a interpellé la Direction générale, non sans insistance de notre part, pour dénoncer cette attaque sans précédent d'une fonction technique au sein de la DGFIP, des conséquences financières et sociales néfastes pour les agents concernés et pour rappeler nos revendications sur le sujet.

La Direction générale n'a malheureusement pas voulu mettre en place une indemnité compensatoire ou prime pour rattraper ces sommes à payer. **Elle s'est seulement engagée** à revenir vers la Direction de l'Immobilier de l'État pour lui demander une **suspension provisoire de la mise en paiement des fluides, une modification des modes de calcul forfaitaire et une mise en place de compteur individuel**.

Nous avons aussi **obtenu un GT dédié**, au second semestre, pour aborder l'avenir des missions et des agents techniques.

Nous avons aussi **demandé la mise en place d'une modalité de reclassement garantie sur la résidence d'affectation** comme agent des services communs, **pour les gardiens concierges qui quitteraient leurs fonctions dans le cadre des fluides trop importants à payer**.

La CGT Finances Publiques organisera le jeudi 18 septembre 14h, via Zoom, une réunion par visioconférence avec tous les gardiens concierges et les agents techniques pour échanger collectivement de toutes ces problématiques, diffuser les dernières informations et préparer nos futures actions.

Les informations pratiques de connexion seront communiquées début septembre.

Nous défendons depuis toujours les agents techniques et leurs fonctions et continuons sans cesse de porter leurs revendications auprès la DGFIP.